

<p>Calcul de la moyenne de cycle et pondérations</p>	<p>La moyenne du cycle se calcule sur l'ensemble des résultats du cycle obtenus par l'étudiant, toutes les notes étant pondérées d'égale façon, sauf la note du TFE, qui est pondérée à 25% pour le master en criminologie. Les autres notes de l'ensemble des UE du cycle de master ont une part égale des 75% restants.</p>
<p>Réussite des crédits</p>	<p>Toute note égale ou supérieure à 10/20 est une note de réussite et entraîne après délibération l'octroi par le jury des crédits qui y sont associés.</p> <p>Le jury octroie les crédits associés à une unité d'enseignement pour laquelle l'étudiant aurait obtenu une (des) <u>note(s) d'insuffisance</u> (8 ou 9) dans les conditions suivantes :</p> <p>a) l'étudiant a un PAE complet¹ et a présenté tous ses examens ;</p> <p>b) en master en criminologie - selon l'ampleur du déficit sur le PAE et la moyenne de cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudiant en cours de cycle : <p><i>A l'issue de la 1^{ère} session :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note inférieure à 10 n'est pas créditée. <p><i>A l'issue de la 2^{ème} session :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - déficit d'un seul point - déficit de 2 points – moyenne de cycle $\geq 11,5$ - déficit de 3 points sur deux cours – moyenne de cycle ≥ 12. • étudiant en fin de cycle : <p><i>A l'issue de la 1^{ère} session :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'un seul point <p><i>A l'issue de la 2^{ème} session et sous réserve de ce qui est prévu pour le TFE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - déficit d'un seul point - déficit de 2 points – moyenne de cycle $\geq 11,5$ - déficit de 3 points sur deux cours – moyenne de cycle ≥ 12. • TFE (pour les 2 sessions) : <ul style="list-style-type: none"> - une note inférieure à 10 n'est pas créditée. <p><i>Tous les autres cas sont soumis à délibération.</i></p>
	<p>Les mentions sont octroyées par le jury dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction : moyenne de cycle pondérée de 12 - Distinction : moyenne de cycle pondérée de 13,5 - Grande distinction : moyenne de cycle pondérée de 15 - La plus grande distinction : moyenne de cycle pondérée de 17 <p><i>Tous les autres cas sont soumis à délibération</i></p>

¹ PAE = Programme annuel de l'étudiant. N'a pas un PAE complet l'étudiant en situation d'allègement.